

Séance du 29 mai 2024

07 JUIN 2024

Délibération n° 2024/41

COURRIER ARRIVÉ LE

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune de Chauché et la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts - Soufflet

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'étude en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain situé sur le site de l'ancienne activité Soufflet approuvée par le Conseil d'Administration du 9 mars 2023,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune de Chauché, la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de renouvellement urbain - ancienne activité Soufflet,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le



Le Préfet de la Vendée